

NUNAVIK ᓇᓱᕕᒃ

06.2005



ᓇᓱᕕᒃ ᐃᓄᐃᓕ ሆኖ የጀᔾᔪᑎ ቅ່
ጀᔾᔪᑎ ሆኖ የጀᔾᔪᑎ ቅ່

Implementation Strategy
Stratégie d'exécution



▷ ᓴ- ᒃ- ᖃ-

▷ ᓴ- ᒃ- ᖃ- ! ᐃ- ᒋ- ᓴ- ᒋ- ᖃ- ᑕ- ᓴ- ᒋ- ᖃ- ᑕ-1
▷ ᓴ- ᒃ- ᖃ- ᐃ- ᒋ- ᓴ- ᒋ- ᖃ- ᑕ- ᓴ- ᒋ- ᖃ- ᑕ-3
Δ- ᑕ- ᓴ- ᒋ-	
▷ ᓴ- ᒃ- ᖃ- ᐃ- ᒋ- ᓴ- ᒋ- ᖃ- ᑕ- ᓴ- ᒋ- ᖃ- ᑕ-5
▷ ᓴ- ᒃ- ᖃ-	
▷ ᓴ- ᒃ- ᖃ-	12

Table of Contents

Moving forward from an Agreement in Principle	3
The Implementation Plan	5
A question	12

Tables des matières

Au-delà de l'Entente de principe	3
Le Plan de mise en œuvre	5
Une question	12

▷ ᓴ- ᒃ- ᖃ- ! ᐃ- ᒋ- ᓴ- ᒋ- ᖃ- ᑕ-
▷ ᓴ- ᒃ- ᖃ- ᐃ- ᒋ- ᓴ- ᒋ- ᖃ- ᑕ-
Lisa Koperqualuk,
Makivik Corporation,
3rd floor, 1111 Dr. Frederik-Philips,
St. Laurent, QC H4M 2X6
email: koperqualuk@makivik.org

Please forward your comments
and/or questions to:
Lisa Koperqualuk,
Makivik Corporation,
3rd floor, 1111 Dr. Frederik-Philips,
St. Laurent, QC H4M 2X6
email: koperqualuk@makivik.org

S'il-vous-plaît, faites parvenir tout
commentaire et/ou question à :
Lisa Koperqualuk,
Société Makivik,
3e étage, 1111, boul. Dr.-Frederik-Philips,
Saint-Laurent (PQ) H4M 2X6
courriel : koperqualuk@makivik.org

ങ്ങളുടെ വിവരങ്ങൾക്ക് അനുബന്ധം തിരുത്തുന്നു. ഏതൊരു വിവരം കാണുന്നതുമോ എല്ലാ ദശയിൽ തന്മ സ്വഭാവം കാണുന്നതുമോ അഥവാ അഞ്ചൻ ദശയിൽ തന്മ സ്വഭാവം കാണുന്നതുമോ എന്നാൽ ഇതു അനുബന്ധത്തിലെ പറയുന്നത് എല്ലാ ദശയിൽ തന്മ സ്വഭാവം കാണുന്നതുമോ എന്നാൽ ഇതു അനുബന്ധത്തിലെ പറയുന്നത് എല്ലാ ദശയിൽ തന്മ സ്വഭാവം കാണുന്നതുമോ എന്നാൽ ഇതു അനുബന്ധത്തിലെ പറയുന്നത് എല്ലാ ദശയിൽ തന്മ സ്വഭാവം കാണുന്നതുമോ എന്നാൽ ഇതു അനുബന്ധത്തിലെ പറയുന്നത് എല്ലാ ദശയിൽ തന്മ സ്വഭാവം കാണുന്നതുമോ എന്നാൽ ഇതു അനുബന്ധത്തിലെ പറയുന്നത് എല്ലാ ദശയിൽ തന്മ സ്വഭാവം കാണുന്നതുമോ എന്നാൽ ഇതു അനുബന്ധത്തിലെ പറയുന്നത് എല്ലാ ദശയിൽ തന്മ സ്വഭാവം കാണുന്നതുമോ എന്നാൽ ഇതു അനുബന്ധത്തിലെ പറയുന്നത് എല്ലാ ദശയിൽ തന്മ സ്വഭാവം കാണുന്നതുമോ എന്നാൽ ഇതു അനുബന്ധത്തിലെ പറയുന്നത് എല്ലാ ദശയിൽ തന്മ സ്വഭാവം കാണുന്നതുമോ എന്നാൽ ഇതു അനുബന്ധത്തിലെ പറയുന്നത് എല്ലാ ദശയിൽ തന്മ സ്വഭാവം കാണുന്നതുമോ എന്നാൽ ഇതു അനുബന്ധത്തിലെ പറയുന്നത്

not include an implementation plan. However, later negotiations took place to address this lacking and further agreements were carried out to put in place those aspects that had not been properly addressed.

In 1990 for example, Makivik arrived at an implementation agreement with the Federal Government concerning the JBNQA, and the James Bay Implementation Office (JBIO) was created. The JBIO offers the forum for which implementation issues can be regularly addressed and exchanged between the Federal Government and Inuit. Quebec Government representatives regularly sit in during JBIO sessions, which are held about six times a year. As concerns implementation issues vis-à-vis the provincial government, these were addressed in the Sanarrutik Partnership Agreement in April 2002, 27 years after the signing of the JBNQA. Implementation issues such as the improvement of policing and correctional services, community and economic development, and wildlife management were put forth in this new agreement, which also was to bring economic benefits to the Nunavik region over a 25 year period.

Because of the experience on implementation, or lack thereof, it was realized by all parties concerned that implementation is a necessary aspect of negotiations. Even the Sanarrutik Agreement has an implementation clause. This issue focuses on this important aspect of the Agreement in Principle's Section 11.2 Implementation Plan on the amalgamation of the three main institutions of Nunavik.

(CBJNQ) a créé un tel problème puisque, lorsqu'on l'a négociée en 1975, elle ne comportait pas de plan de mise en œuvre. Toutefois, des négociations ont été entreprises plus tard pour remédier à cette carence et des ententes ultérieures ont été mises en place pour assurer la mise en œuvre de tous les aspects qui avaient été laissés pour compte.

Ainsi, en 1990, Makivik a conclu une entente de mise en œuvre avec le gouvernement fédéral, ce qui a donné lieu à la création du Bureau de mise en œuvre de la CBJNQ. Ce Bureau tient lieu de forum où les questions de mise en œuvre peuvent être régulièrement traitées entre les représentants du gouvernement fédéral et ceux des Inuit. Des représentants du gouvernement du Québec siègent aussi régulièrement aux séances du Bureau de mise en œuvre, lesquelles ont lieu environ six fois l'an. Quant aux questions de mise en œuvre qui concernent le gouvernement du Québec, elles ont été réglées par le biais de l'Entente de partenariat Sanarrutik en avril 2002, 27 ans après la signature de la CBJNQ. Des questions de mise en œuvre portant notamment sur l'amélioration des services de police et des services correctionnels, le développement communautaire et économique et la gestion de la faune ont été reprises dans cette Entente de partenariat, qui visait aussi à apporter des avantages économiques à la région du Nunavik sur une période de 25 ans.

Vu leur expérience de la mise en œuvre ou les carences à cet égard, toutes les parties concernées ont réalisé qu'un plan de mise en œuvre était un aspect nécessaire de toutes négociations. Même l'Entente Sanarrutik comporte des dispositions de mise en œuvre. Le présent numéro porte sur cet important aspect, couvert dans l'article 11.2 de l'Entente de principe qu'est le plan de mise en œuvre de la fusion des trois grandes institutions du Nunavik.



አልተኞች ስርጓዱ፣ ደረሰኑበትኩንያዊ
አሉኝርማለማኩኩኩ ፍርማውሃን እናው በጥቅምት
የመስራት በጥቅምት;
• ፍርማውሃን ስርጓዱ በጥቅምት እናው በጥቅምት;<
አልተኞች ስርጓዱ;
• ለዋናው ስርጓዱ የሚለው;
• የአልተኞች ስርጓዱ የሚለው;
• የሚለው ስርጓዱ እናው በጥቅምት;
• የሚለው ስርጓዱ እናው በጥቅምት;

እዚህ ፍርማውሃን ተመክቷል
የሚደረግለው?
ዕዲዎች ስርጓዱ የሚደረግለው
ለመስራት የሚለው በጥቅምት;
የሚለው ስርጓዱ እናው በጥቅምት;

all Nunavik citizens. Above all, it must be ensured that the new government, as soon as it is created, will be able to replace adequately the three organizations and to operate at full speed.

What will the Implementation Plan include?

Section 11.2 of the Agreement-in-Principle stipulates that the Implementation Plan includes the following elements:

- The identification and description of start up/transition activities and of permanent activities required to implement the Final Agreement and to establish Nunavimmiut Aquvinga;
- The timetable required to complete each activity, taking into account the need to complete some of them prior to the implementation date;
- The responsibility and role of each party;
- The estimated cost of start up/transition and permanent activities;
- A training strategy;
- The identification of financing options and a cost estimation;
- The identification of economies of scale and others related to the amalgamation;
- A transition budget including transition costs and economies;
- A process to harmonize work conditions;
- Any other task related to the implementation of the Final Agreement required by the main negotiation table.

How will the Implementation Plan be developed?

To give an idea of the complexity of the Plan, let's look at the following

d'échelle et des autres économies reliées à la fusion;

- un budget de transition incluant les coûts et les économies de transition;
- un processus pour harmoniser les conditions de travail;
- toute autre tâche relative à la mise en œuvre de l'endente finale requise par la table de négociation principale.

Comment se développera le Plan de mise en œuvre ?

Pour montrer un peu la complexité du Plan, voyons les chiffres suivants: l'Entente de principe comprend une quarantaine de pages; le Plan quant à lui en comprendra le double sinon le triple quand il sera complété.

Par ailleurs, pour en arriver à conclure l'Entente de principe, les trois négociateurs de Makivik ont dû consulter peut-être une cinquantaine de représentants élus du Nunavik, soit directement ou par l'entremise du Comité d'orientation politique (Policy Committee). Le Plan de mise en œuvre mobilisera pour sa part les cadres, les employés et les représentants syndicaux des trois organismes qui seront fusionnés, et devra compter sur la contribution de fonctionnaires du Québec et du Canada, donc peut-être bien une centaine de personnes au total.

Dans un premier temps donc, les négociateurs du Québec, du Canada et de Makivik ont mis sur pied un premier noyau de personnes responsables de la conception et du développement du Plan de mise en œuvre. La tâche première de ce groupe de travail consistait à faire la liste de toutes les activités de mise en œuvre à partir d'une lecture exhaustive de l'endente de principe.

C'est ainsi que les membres du groupe de travail ont dressé une liste de 23 activités qui doivent être exécutées pour la création du gouvernement du Nunavik.



ՈՒՍՏՈՒՄ ՈՉ ՈՉ ՈՒՄ ՀԱՅԱՍՏԱՆԻ ՀԱՅԱՍՏԱՆԻ

ՄՐԴԱԾ ԱՅՆԻՐԾՈՎ ՀԵծող ԱՅՆԻՐԾՈՎ
ՈՐԴԱԾ ԱՅՆԻՐԾՈՎ ԱՅՆԻՐԾՈՎ ԱՅՆԻՐԾՈՎ
ԼՐՊԵԼԱՅԾ, ԺՎԱԺՄԵ ԵԱԾԾԵ ԵԵԼՄԱԾ. ՀԵծ
ԵԽԱՅՆԻՐԾ ՄՈՒ ՍԵԽԵՐԵԿԻԿԻԿԻԿ — ԼԱ-
ՐԻՈՐԾ ՍԵԿԱՆԿԵԿԱՆՆԵՐԾ ԱՅՆԻՐԾՈՎ
— ՀԵծԳԵ ԵԼՐԿԵԿԵՆԼՐՄՐԾ ՈՉ ՈՉ ՈՉ ՈՉ
ՀԵՐԼՅՈՒԿԻԾ.

ՀԵծ ԱՅՆԻՐԾՈՎ ԿԵՋՏԱԿԱՐՊՈՎ ՇԺԺ;
ՎԵ ՀԻԿ ԳԻՐԱ ՀԵՅ ԼԵԾ ԵՈՂԻ ԱԶԵԾԵԼ
ԵԵԼՄԱԾ ԲԱԿԻՅԻ, ՔՄ ԺԱԾ ԳԻԼԵ ԲՀՅ
ՀԵՎ ԵՈՂԻ ՃԵԾ ՇԵՔ ՇԵՔ ՎԵԼԻ
ԳԻԼԵ ԿԵ ՃԱԾ ՆԵՔ ՇԵՔ ՎԵԼԻ
ՃԵՐԾՈՒՅԾ ՃԵՐԾՈՒՅԾ ԵԵԼՄԱԾԻՐԾ
ԲԱԿԻՅԻ. ՀԵծ ԱՅՆԻՐԾՈՎ ՀԵծԾՆ ՈՐԴԱԾ
ԲԱԿԻՅԻ ԿԵՋՏԱԿԱՐՊՈՎ ԵԱԾԾԵ ԱՅՆԻՐԾՈՎ
ՀԵՎ ԵՈՂԻ ՃԵԾ ԱՅՆԻՐԾՈՎ ԱՅՆԻՐԾՈՎ
ՈՒՄԾՅ ՀԵՐԼՅՈՒԿԻԾ ԱՅՆԻՐԾՈՎՆԻԾ.

ԵՄԻ ԱՅԾ ՀԵծ ՀԵծ ՀԵՐԼՅՈՒԿԻԾ
ԱՅՆԻՐԾՈՎՆԻԾ?
ԺՎԱԺՄԵ ԵԱԾԾԵ ՀԵծԾՆ ՈՒՄԾՅ
ՀԵՎ ԵՈՂԻ ՃԵԾ ՀԵՎ ԵՈՂԻ ՃԵԾ
ԵԵԼՄԱԾ ՀԵՐԼՅՈՒԿԻԾ ԵԵԼՄԱԾ ՀԵՎ ԵՈՂԻ
ՀԵՎ ԵՈՂԻ ՃԵԾ ՀԵՎ ԵՈՂԻ ՃԵԾ

Agreement-in-Principle.

The members of the working group have then listed 23 activities that must be executed for the creation of the government of Nunavik.

As soon as this list was compiled, the members of the working group realized that the task was too great and that they needed to find expertise where it can be found, that is within the staff of the three organizations. Several meetings have been held with representatives of these organizations and, in the Spring of 2005, each decided through a resolution taken by its administrative committee, to name two of its officers to directly participate in the preparation of the Implementation Plan.

Consequently, six officers representing the three organizations have joined the first working group comprised of representatives of Makivik, Quebec and Canada. This new committee is still nameless — for the moment, let's

nous pouvons déjà compter sur une expertise de premier ordre avec Ida Saunders et Nancy Maloley de l'ARK, Annie Grenier et Claude Gilbert de la C.S.K. ainsi que Silas Watt et Jean-Guy Létourneau de la RRSSSN. Ces 6 représentants des organismes ont aussi l'autorité de leur comité d'administration pour faire intervenir toute autre personne dont ils jugeront l'expertise nécessaire pour le développement de mise en œuvre .

Combien de temps se donne-t-on pour préparer le Plan ?

Les négociateurs du Québec, du Canada et de Makivik nous ont demandé une première ébauche du Plan pour accompagner l'Entente finale qui, elle, pourrait être achevée au cours de l'année 2007 ou, avec un peu de chance, vers la fin de 2006.

Après l'Entente finale, cette première version du Plan de mise en œuvre doit

ᐊᓂᓇᓘ

A question Une question

ම&ԱՒ ԵՇԼՇՐԴՎՈՇ ԱՅՐԻ ԵՇՄՈՒՆ ԿՀՆԱ-
ՏԸ ՇՑՋՇԿՑԸ ԱՆՀՆԱԱՀԸ ՌԱՄԸ ԱՅՑԼ-
ԴՐԸ ԱՅՐԻ ԵՇԸ ՌԱՄԸ ՌՊԸ ԱՅԸ Ա-
ԵԲՔՐԸ ԱՅԸ ՌԵՔԸ ԵՇԸ ԱՅԸ Ա-
ԵՑ ԱՅԸ ԵՇԸ ՀԵՐԳԸ ԵՇԸ ԱՅԸ Ա-

ԵՇԸ ԱՅԸ ԵՇԸ ՀԵՐԳԸ ԵՇԸ ԱՅԸ Ա-
ԵՑ ԱՅԸ ԵՇԸ ՀԵՐԳԸ ԵՇԸ ԱՅԸ Ա-

As the Nunavik Government negotiations approached the finalization of the Agreement in Principle, the Nunavik negotiators proceeded to present the Agreement in Principle (AIP) to Nunavik communities towards the end of winter. The reader can find more information about this field trip through the website: www.nunavik.government.ca, which Minnie Grey, Harry Tulugak, and Maggie Emudluk have contributed to in writing. This website is an interactive site created especially to inform and involve the youth in the political process and to ask questions. It is also the media by which the negotiators are able to update the public on the more recent developments.

Among other information on the website, one will find the section on the community tour that the negotiators did in presenting the AIP to the Inuit of Nunavik. In this section there is a "Comments and Questions from the Field Trip", that informs us of the opinions and questions of the members of the communities. Questions about amalgamation of the Inuit organizations, taxes, school, social problems, government funding, youth involve-

Alors que les négociations sur le gouvernement du Nunavik en arrivaient à la conclusion de l'Entente de principe, les négociateurs du Nunavik ont entrepris de présenter cette Entente aux communautés du Nunavik vers la fin de l'hiver dernier. Le lecteur trouvera d'autres renseignements au sujet de cette tournée dans les communautés sur le site Web : www.nunavik.government.ca, que Minnie Grey, Harry Tulugak et Maggie Emudluk ont contribué à rédiger. Ce site interactif a été créé spécialement pour informer les jeunes, les intéresser au processus politique et leur permettre de poser des questions. C'est aussi le média qu'utilisent les négociateurs pour tenir le public au courant des derniers développements.

On trouvera notamment sur le site une section sur la tournée des communautés qu'ont faite les négociateurs pour présenter l'Entente de principe aux Inuit du Nunavik. Cette section comprend un volet « Commentaires et questions sur la tournée dans les communautés » qui nous informe sur l'opinion de membres des communautés. On y discute des questions portant, entre autres, sur la fusion des organisations



À l'été de 1975, le territoire du Nunavik se sépare de la région administrative d'Abitibi-Témiscamingue. L'acte de la loi sur la Convention des oiseaux migrateurs et la Loi sur les espèces en péril pour ne nommer que celles-là.

Le territoire du Nunavik, qui comprend 24,4% de l'ensemble du territoire canadien, a été créé par la loi sur la gestion et la protection des ressources sauvages et la promotion du développement durable. Le territoire est divisé en six districts administratifs : Aménagement et exploitation forestière, Gestion et protection des ressources naturelles, Développement et réservation culturelle et historique, Protection et conservation de la faune et de la flore, Gestion et protection des ressources minérales et énergétiques, et Gestion et protection des ressources aquatiques et marines.

Le Nunavik est une région à forte population autochtone, avec environ 50 000 habitants, dont la plupart sont des Inuits. La culture Inuite est très importante pour la communauté. Les Inuits pratiquent traditionnellement la chasse, la pêche et le piégeage pour leur survie. Ils ont également une culture riche en légendes, en art et en musique. Le Nunavik a une histoire riche en éruptions volcaniques et en glaciations. Ces événements ont façonné la géologie et la biodiversité de la région.

so, as Inuit, we continue to abide by federal and provincial legislation concerning wildlife, such as the Migratory Birds Convention Act, the Fisheries Act, and the Species at Risk Act to name just a few.

However, this is not to say that we are completely excluded from any decision-making action. The opportunity exists through Section 24.4, which created Annitutvik, the Hunting, Fishing, and Trapping Coordination Committee that was established to review, manage the Hunting, Fishing, and Trapping Regime set out in the JBNQA. This Coordination Committee, Annitutvik in Inuktitut, is composed of Federal, Provincial, Cree, Naskapi, and Inuit representatives that are appointed by the respective institutions responsible for wildlife issues. The Inuit representatives are appointed by the respective Inuit organizations responsible for wildlife and harvesting issues; Makivik Corporation appoints its Vice-president for Natural and Renewable Resources Johnny Peters, while the Anguvigamarrik Hunting, Fishing, and Trapping Association of Nunavik appointed Johnny Angnaituq Jr, and Kativik Regional Government's Environment Department has appointed Mark T. Gordon, as members of Annitutvik.

Generally, however, the Annitutvik does not have any decisive authority on wildlife management, but may make recommendations to the responsible federal and provincial bodies regarding guidelines of harvesting, regulations of the Regime, conservation, non-Native hunters, outfitting, and so on. But for various reasons this system has not been entirely satisfactory, with criticism citing poor level of performance of the Annitutvik due to the lack of an effective decision-making process that reflects the rights and needs of Inuit. Such criticism can be read in documents such as "A position paper

et provinciales concernant la faune sauvage, telle la Loi sur la Convention des oiseaux migrateurs et la Loi sur les espèces en péril pour ne nommer que celles-là.

Toutefois, cela ne signifie pas que nous sommes exclus de toute action visant la prise de décision. L'article 24.4 nous a donné cette occasion, car il a créé Annitutvik, le Comité conjoint de chasse, de pêche et de piégeage, dont le mandat est d'évaluer et de gérer le régime de chasse, de pêche et de piégeage établi par la Convention. Le Comité conjoint, Annitutvik en inuktitut, se compose de représentants des deux paliers de gouvernement, des Cris, des Naskapis et des Inuit nommés par leurs institutions respectivement chargées des questions de la faune. Ainsi, les représentants inuits siégeant à Annitutvik sont nommés par les organisations inuites responsables de la faune et de son exploitation ; la Société Makivik y nomme son vice-président aux ressources renouvelables, Johnny Peters, alors que l'Association de chasse, pêche et piégeage Anguvigamarrik y nomme Johnny Angnaituq et que le service de l'environnement de l'Administration régionale Kativik délègue Mark T. Gordon.

En règle générale, toutefois, Annitutvik n'a pas de pouvoir décisionnel en matière de gestion de la faune, mais il fait des recommandations aux organismes fédéraux et provinciaux responsables quant aux directives sur l'exploitation, la réglementation du régime, la conservation, les chasseurs non autochtones, les pourvoiries et ainsi de suite. Cependant, pour diverses raisons, ce système n'a pas fonctionné de manière entièrement satisfaisante, ses critiques citant la pire performance du Comité en raison d'un manque de processus décisionnel efficace reflétant les droits et les besoins des Inuit. On retrouve ces critiques dans des documents tels que « A position paper presented to the Secrétariat aux Affaires autochtones », produit par la

ᓄጀጀ ᒥጀጀ የጀጀ መጀጀ ይጀጀ የጀጀ መጀጀ የጀጀ የጀጀ መጀጀ የጀጀ መጀጀ የጀጀ መጀጀ; ሚጀጀ 24 የጀጀ መጀጀ የጀጀ መጀጀ; ሚጀጀ መጀጀ የጀጀ መጀጀ የጀጀ መጀጀ የጀጀ መጀጀ; ተጀጀ ተጀጀ የጀጀ መጀጀ የጀጀ መጀጀ የጀጀ መጀጀ የጀጀ መጀጀ የጀጀ መጀጀ; ሚጀጀ መጀጀ የጀጀ መጀጀ የጀጀ መጀጀ የጀጀ መጀጀ የጀጀ መጀጀ; ሚጀጀ መጀጀ የጀጀ መጀጀ የጀጀ መጀጀ የጀጀ መጀጀ; ሚጀጀ መጀጀ የጀጀ መጀጀ የጀጀ መጀጀ;

ጀጀ መጀጀ የጀጀ መጀጀ; ሚጀጀ መጀጀ የጀጀ መጀጀ የጀጀ መጀጀ የጀጀ መጀጀ; ሚጀጀ መጀጀ የጀጀ መጀጀ የጀጀ መጀጀ; ሚጀጀ መጀጀ የጀጀ መጀጀ የጀጀ መጀጀ; ሚጀጀ መጀጀ የጀጀ መጀጀ;



meantime, we need to wait first for the creation of the Nunavik Government, then the next step would be to negotiate for a Nunavik Wildlife Commission in which we would have an equal role in the decision-making process, one that would be respectful of our specific needs and rights.

Regarding specific needs and rights, such a Nunavik Wildlife Commission would also resolve another point of the JBNQA that has been criticized. That is that although all other sections of the JBNQA stipulate specific provisions for areas that concern Cree, Naskapi, and Inuit; Section 24, the Hunting, Fishing, and Trapping Regime, places the rights and needs of the Cree, Naskapi, and Inuit under one single Regime. The reason for that was because the negotiations of the JBNQA stemmed from the need to protect traditional harvesting rights, which the Cree and Inuit felt were being encroached and for which they successfully argued, thereby placing their general right to harvest under one regime.

What is also implicated in the recommendation above is the notion of the integration of traditional knowledge and scientific knowledge. Too often government decisions are based on scientific conclusions, without taking into account the traditional knowledge of the people of the land. On the other hand, Inuit can also benefit by acquiring the different notions of managing fauna, the different notions of wildlife management, and be able to integrate their traditional knowledge with the scientific. Such a blending of knowledge would result in more balanced decision-making.

suivante sera de négocier la mise en place d'une Commission de la faune du Nunavik qui jouerait un rôle égal dans un processus décisionnel respectueux de nos besoins et droits spécifiques.

En ce qui concerne ces droits et besoins spécifiques, la Commission de la faune du Nunavik résoudrait aussi une autre difficulté pour laquelle la Convention a été critiquée, soit que même si tous les autres chapitres de la Convention comportent des dispositions spécifiques aux Cris, aux Inuit et aux Naskapis, le chapitre 24 traite des droits et besoins de ces trois groupes en vertu d'un seul régime. Cela s'explique du fait que les négociations de la Convention découlaient du besoin de protéger de toute atteinte les droits d'exploitation traditionnelle des Cris et des Inuit, ce que les deux groupes ont défendu, si bien que le droit général d'exploitation a été protégé par un seul régime.

La recommandation ci-dessus implique aussi la notion d'intégration du savoir traditionnel au savoir scientifique. Il arrive trop souvent que les décisions gouvernementales ne soient basées que sur les données scientifiques, sans tenir compte du savoir traditionnel des Inuit sur leur environnement. Par ailleurs, les Inuit peuvent aussi bénéficier de l'acquisition de notions différentes sur la gestion faunique et intégrer ces nouvelles connaissances en matière de gestion à leur savoir traditionnel. Une telle intégration des deux types de connaissances entraînerait la prise de décisions plus équilibrées.





NUNAVIK
ᓄᓇᕕᒃ



L^PÉΛ
Société Makivik
Makivik Corporation

P.O. Box 179, Kuujjuaq, Quebec J0M 1C0
Tel. 1.877.625.2925 819.964.2925
Fax. 819.964.2613

Québec
Canada



www.makivik.org

www.airinuit.com
www.firstair.ca
www.pail.ca
www.neas.ca
www.nunavikcreations.com